

Montréal, le 3 février 2016

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : M^e Guy Sarault
Tous les participants

Objet : Établissement d'un mécanisme de réglementation incitative assurant la réalisation de gains d'efficacité par le distributeur et le transporteur d'électricité
Dossier de la Régie : R-3897-2014

La Régie de l'énergie (la Régie) a pris connaissance de la lettre de du procureur de l'AQCIE-CIFQ du 2 février 2016 par laquelle il l'informe qu'en raison de travaux de migration de ses systèmes de courriels chez un nouveau fournisseur, l'AQCIE-CIFQ sera dans l'impossibilité de communiquer par courriel pendant toute la journée du vendredi le 5 février, avec une continuation possible lundi le 8 février. L'intervenante demande donc à la Régie de reporter à mercredi, le 10 février 2016, à midi l'échéance pour le dépôt de ses réponses aux DDR qui lui ont été adressées ainsi qu'à ses experts de PEG.

Par ailleurs, Hydro-Québec, dans ses activités de transport et de distribution, demande, par souci d'équité, qu'une telle prolongation de délai lui soit également accordée.

Compte tenu des circonstances exceptionnelles invoquées par l'AQCIE-CIFQ au soutien de sa demande et par souci d'équité envers l'ensemble des participants au dossier, la Régie accepte de reporter, **pour l'ensemble des participants**, la date de dépôt des réponses aux DDR au mercredi **10 février 2016 à midi**.

Veillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/ml